



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L’OPTIMISATION ET LA REORGANISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

DELIBERATION N° DELIB-2025-164

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

La ville de Mondeville dispose d'un patrimoine bâti conséquent, dont l'entretien et la consommation énergétique représentent un coût important. La majorité de ces bâtiments ayant été construits avant l'instauration des normes thermiques, leur fonctionnement génère une consommation énergétique élevée et des émissions significatives de gaz à effet de serre.

Le gymnase Jean Maurice, construit en 1977 est un équipement sportif largement utilisé, notamment par les collégiens du collège Gisèle Guillemot. Afin de réduire la consommation énergétique, des mesures d'optimisation du chauffage ont été mises en place. Toutefois, il est apparu nécessaire d'envisager une rénovation plus approfondie. Les études menées ont révélé qu'une réhabilitation lourde s'avérerait indispensable, impliquant des coûts particulièrement élevés passant d'une première estimation de 850 000 d'euros à plus de 2,5 millions d'euros.

Des demandes de subventions ont été adressées au Conseil départemental du Calvados ainsi qu'à l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cependant, l'avancement du projet a mis en évidence un coût global de travaux très important.

Face à cette contrainte, la ville a étudié une alternative permettant de rationaliser l'utilisation des infrastructures sportives existantes. En adaptant certains équipements, sans engager une rénovation lourde et onéreuse, il est possible d'absorber les usages du gymnase Jean Maurice au sein d'autres bâtiments sportifs municipaux.

1- Réaménagement de la salle spécialisée de tennis de table de la halle Bérégovoy

Cette salle située rue Calmette sera transformée en salle polyvalente afin d'offrir une plus grande flexibilité d'usage. Elle accueillera l'ensemble des pratiques actuellement hébergées dans le gymnase Jean Maurice, situé à 600 mètres. Le collège Gisèle Guillemot en demeurera le principal utilisateur en journée. Les travaux comprendront la modification du sol sportif, l'adaptation de la hauteur des radiants conformément à la réglementation fédérale, ainsi que l'installation d'équipements sportifs (paniers de basket-ball, buts de handball, poteaux de badminton, etc.).

2- Optimisation de la salle principale de la halle Bérégovoy

Actuellement dédiée principalement à la pratique du basket-ball, cette salle deviendra un espace plus polyvalent afin d'optimiser l'utilisation des équipements. Une rénovation partielle sera entreprise, incluant la reprise du parquet, le marquage sportif et la modification des tribunes. Ces interventions permettront une meilleure adaptation aux besoins des usagers.

3- Transformation de la salle de gymnastique Lemarchand

Cette salle a fait l'objet d'une rénovation en 2024 afin d'être convertie en espace polyvalent destiné à diverses pratiques (tennis de table, gymnastique, double-dutch...). Les aménagements réalisés incluent l'installation d'un sol sportif, la mise en place d'espaces de rangement, des travaux de peinture et l'acquisition de mobilier. En 2025, la ville prendra en charge l'installation d'un éclairage LED afin de réduire les coûts énergétiques. Il est également souhaité l'acquisition de tribunes mobiles pour accueillir du public lors des compétitions de tennis de table et de gymnastique notamment. Cette transformation a été rendue possible en raison de l'absence de club de gymnastique sportive dans le tissu associatif local, seules les disciplines de gymnastique rythmique, d'entretien et le pilates étant proposés.

4- Modernisation de la sécurité du gymnase Lafond

Le gymnase Lafond, qui accueille en journée les élèves du lycée Jules Verne et plusieurs activités sportives en soirée (basket, foot gaélique et athlétisme bébé), a connu d'importants travaux ces dernières années (plus particulièrement en 2024, la réfection du sol sportif et l'acquisition de tribunes). Cependant, il est nécessaire de remplacer le système de désenfumage aujourd'hui manuel pour chacune des trappes, par un système commandé de façon centralisée pour toutes les trappes en simultané et améliorer ainsi la sécurisation du site.

5- Modernisation de la salle d'activités de l'espace Jeanne Viel

Actuellement mise à disposition du club des seniors de la ville, cette salle de plus de 100 m² sera modernisée et rendue davantage accessible à l'ensemble des usagers. Elle accueillera un large éventail d'activités sportives en centre-ville, en particulier dans le cadre du « sport santé », du bien-être et des dispositifs de sport sur ordonnance, répondant ainsi aux besoins des seniors.

Ces aménagements visent à assurer une meilleure répartition des usages, une gestion optimisée des infrastructures sportives et la mise à disposition d'espaces rénovés, fonctionnels et adaptés aux attentes des associations, des établissements scolaires et des habitants.

Cette solution permet d'optimiser l'utilisation des fonds publics, qu'ils proviennent du budget communal, du Conseil départemental ou de l'État. Elle contribue également à limiter la production de déchets qui résulteraient d'un chantier de grande ampleur.

Le montant des dépenses éligibles et non encore engagées liées à cette opération est estimé à : 273 000 euros HT.

En conséquence, la commune de Mondeville sollicite une subvention de 40% de ce budget au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025.

Elle sollicite également une subvention au titre du Contrat de territoire du Département du Calvados de 30%.

Dès lors, le plan de financement de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES	Montants HT en €	RECETTES	Montants en €	Taux de cofinancement
Travaux au sein des divers équipements	227 800,00	DSIL (Préfecture)	109 200,00	40%
Achat d'équipements	45 200,00	Contrat de territoire (Département)	81 900,00	30%
		Total des cofinancements	191 100,00	70%
		Autofinancement	81 900,00	30%
TOTAL	273 000,00	TOTAL	273 000,00	100 %

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du 4 mars 2025 ;

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 5 mars 2025 ;

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention de 40% au titre de la DSIL 2025 pour l'optimisation et la réorganisation des équipements sportifs communaux ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention de 30% auprès du Département du Calvados au titre du Contrat de territoire et toute autre subvention ou aide financière se rapportant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET